

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 27 MARS 2017 À 17 HEURES 30

N° DEL2017_037 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'EXÉCUTION DE TÂCHES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ACTION CONTRAT DE VILLE D'ALBIGEOIS

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le lundi 27 mars 2017 à 17 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BETEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Agnès BRU

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Messieurs, madame, Philippe GRANIER, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Odile LACAZE (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Laurence PUJOL), Elodie NADJAR (pouvoir à Patrice BEDIER), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE)

Votants : 37

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

**N° DEL2017_037 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'EXÉCUTION DE
TÂCHES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ACTION CONTRAT
DE VILLE D'ALBIGEOIS**

Pilote : Politique de la ville

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est compétente depuis sa création en 2003 en matière de politique de la ville au titre de ses compétences obligatoires. Ce champ d'intervention est par nature transversal et nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant dans les quartiers prioritaires. Dans l'optique de favoriser les coopérations et de mobiliser les partenaires locaux autour des objectifs du contrat de ville, la communauté d'agglomération a favorisé la création d'un groupement d'intérêt public dénommé GIP Action contrat de ville Albigeois.

Il a été souhaité que la création d'une telle structure ne génère aucun coût de fonctionnement supplémentaire et puisse s'appuyer sur les ressources techniques et humaines de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

C'est pourquoi, lors de séance du 17 décembre 2015, le conseil communautaire de l'agglomération a approuvé la participation conventionnée au fonctionnement du GIP Action contrat de ville Albigeois, par des prêts, échanges, cessions, donations, locations, mises à disposition de personnel, locaux, matériels, autres ressources et logistiques.

Parmi les missions exercées pour le compte de l'agglomération par le GIP Action contrat de ville Albigeois, figure l'animation des conseils citoyens dont la création a été prévue par la loi pour les quartiers bénéficiaires des fonds publics de la politique de la ville.

Afin d'accompagner ces conseils citoyens dans leurs prérogatives et dynamiser la participation des habitants, une convention de création par la communauté d'agglomération d'un poste d'adulte-relais est en cours d'élaboration avec l'Etat. L'agent recruté aura ainsi vocation à favoriser les liens entre les actions et acteurs des conseils citoyens et du cadre du contrat de ville, à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération.

Pour permettre au GIP Action Contrat Ville d'assurer ses missions, les mises à dispositions de personnel suivantes sont par conséquent proposées :

- Un chargé de mission équivalent temps plein de catégorie A, chef de projet du contrat de ville de l'Albigeois ;
- Un adjoint administratif de 2ème classe équivalent temps plein de catégorie C, assistant administratif et comptable ;
- 20% d'un équivalent temps plein de catégorie A, en charge de la direction du GIP Action contrat de ville Albigeois ;
- Un agent aux conditions de la convention adulte-relais signée avec l'Etat.

Les modalités d'intervention, de gestion, de contrôle et les autres mesures relatives à la mise en œuvre, figurent au projet de convention pour l'année 2017, jointe en annexe de la présente délibération. La GIP remboursera à la communauté d'agglomération de l'Albigeois les sommes dues au titre des mises à disposition conformément aux dispositions de la convention conclue entre les parties.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la convention de mise à disposition, des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour l'exécution des tâches pour le compte du Groupement d'Intérêt Public Action contrat de ville Albigeois, pour 2017.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les lois du 11 janvier et du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération en date du 17 décembre 2015 approuvant la convention constitutive du GIP du contrat de ville dénommé « Action contrat de ville Albigeois »,

VU la délibération du 17 décembre 2015 approuvant la participation conventionnée au fonctionnement du GIP Action contrat de ville Albigeois , par des prêts, échanges, cessions, donations, locations, mises à disposition, de personnel, locaux, matériels, autres ressources et logistiques,

CONSIDERANT l'intérêt des parties d'optimiser l'organisation des services et de favoriser la bonne gestion des compétences,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exécution des tâches pour le compte du Groupement d'Intérêt Public Action contrat de ville Albigeois pour 2017.

AUTORISE monsieur le président à signer la convention de mise à disposition des services entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le GIP Action contrat de ville Albigeois telle qu'elle est présentée en annexe pour 2017 et à remplir toutes les formalités inhérentes à ce dossier.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours et que les recettes seront constatées au budget général de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 mars 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE